

République Française

/ Délibération n° 2024/4

FINANCES LOCALES. Subventions 2024 aux associations et organismes assimilés, régies et établissements publics rattachés à la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 30/01/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture : 12/02/24
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20240205-43231-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Albert NIGRA, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY.

République Française

/ Rapport n° 4

FINANCES LOCALES. Subventions 2024 aux associations et organismes assimilés, régies et établissements publics rattachés à la Ville.

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les propositions de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2024.

Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'accorder des acomptes dans l'attente du vote du budget primitif.

La répartition des subventions par bénéficiaire est jointe en annexe. Celle-ci ne tient pas compte des demandes qui, de façon récurrente, font l'objet de délibérations spécifiques, prises en temps opportun : crédits scolaires, subventions versées dans le cadre de la politique de la Ville (programmation sociale et fonds projets associatifs).

Certaines associations n'ont à ce jour pas remis la totalité des pièces nécessaires à l'instruction de leur dossier. Aussi, vous est-il proposé de dire que pour toute demande qui s'avérerait encore incomplète au 30 juin prochain, la subvention votée pour 2024 ne serait pas versée.

Par ailleurs, comme il y a lieu de formaliser par conventions d'objectifs et de moyens les liens à établir entre certaines associations bénéficiaires et la Ville, il conviendrait que vous m'autorisiez à les signer.

Enfin, la Ville va faire évoluer les modalités de versement des subventions aux associations. Ainsi, il est proposé que toute subvention d'un montant inférieur à 30 000€ soit versée en une seule fois au mois de mai. Les subventions d'un montant supérieur seront versées par tiers, en avril, juin et octobre, sauf calendrier spécifique déterminé dans les conventions d'objectifs et de moyens. Les subventions liées à la programmation sociale seront quant à elles versées en février.

De plus, afin de prendre en compte la particularité des associations sportives qui ont un fonctionnement basé sur la saison sportive, il est proposé un versement unique pour les subventions inférieures à 30 000€ au mois de mars. Les subventions supérieures à 30 000€ seront versées selon un calendrier défini dans la convention d'objectifs et de moyens.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération n°2023/6 du 18 décembre 2023 ;

Considérant l'analyse des dossiers de demande de subventions reçues,

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Allouer les subventions de fonctionnement aux associations et organismes assimilés listées en annexe 1.
- Allouer les subventions de fonctionnement aux régies et établissements publics rattachés à la Ville listées en annexe 2.
- Dire que pour toute demande encore non conforme au 30 juin 2024, la subvention sollicitée ne sera pas versée.
- Dire que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, aux chapitres, comptes et fonctions concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

ANNEXE 1 DELIB ASSOCIATIONS

ANNEXE 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES ASSIMILES

Intitulé de l'organisme	Subvention 2024
ACCUEIL SAN MARCO	300,00 €
ACTIONVISIBLE & HANDICAP	500,00 €
ADAPEI 69 Métropole de Lyon et Rhône	500,00 €
AFA FEYZIN-VENISSIEUX	13 000,00 €
AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE	11 000,00 €
ALC TWIRLING BATON VENISSIEUX	4 000,00 €
ALIZES FORMATIONS	6 000,00 €
ALVP-BASKET-BALL AMICALE LAIQUE VENISSIEUX PARILLY-BASKET-BALL	41 000,00 €
ALVP-JUDO AMICALE LAIQUE VENISSIEUX PARILLY-JUDO	9 000,00 €
ALYSEE : Association Lyon Sud Est Entreprises - Groupement des entreprises de Vénissieux	2 990,00 €
AMICALE CNL LÉO LAGRANGE	2 400,00 €
AMICALE CYCLISTE MOULIN A VENT	2 000,00 €
AMICALE DE PETANQUE VENISSIEUX MINGUETTES	800,00 €
AMICALE POLICE NATIONALE DE VENISSIEUX	500,00 €
ARC EN CIEL	82 520,00 €
ASS POUR PROMOTION DU CERTA	4 530,00 €
ASS.SOCIALE ET CULTURELLE ALGERIENNE	500,00 €
ASSOCIATION ACCÈS AU DROIT ET MÉDIATION DE LYON - AMELY	18 800,00 €
ASSOCIATION DE GESTION DE LA MINI CRECHE SAPERLIPOPETTE	163 283,00 €
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE VENISSIEUX	1 000,00 €
ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'EST LYONNAIS	3 000,00 €
ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS DU CIRQUE	40 000,00 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE FRANCE COMORES DANS LE RHÔNE	200,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE DU RHÔNE (ADPC 69 OU ADPC DU RHÔNE)	1 500,00 €
ASSOCIATION des DEPORTES INTERNES RESISTANTS PATRIOTES du RHÔNE	250,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES FRANCO-TUNISIENNES EN RHONE-ALPES	1 500,00 €
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE L'ESPÉRANTO	190,00 €
ASSOCIATION ENVIRONNEMENT BONNEVAY PARILLY	210,00 €
ASSOCIATION LE MAS (Aide aux Victimes)	16 825,00 €
ASSOCIATION MÉMOIRE DES MINGUETTES VÉNISSEUX (AMMV)	4 000,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES MALADES, INVALIDES ET HANDICAPES - AMI - COMITE LOCAL DE VENISSIEUX	3 000,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(E)S DE LA RESISTANCE (ANACR) COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE	235,00 €
ASSOCIATION NEHLA	1 000,00 €
ASSOCIATION POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX DES MINGUETTES EUGENIE COTTON ET ROGER VAILLAND	240 399,00 €
ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT	297 200,00 €
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES DE VENISSIEUX - APASEV	964 564,00 €

ANNEXE 1 DELIB ASSOCIATIONS

Intitulé de l'organisme	Subvention 2024
ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE	4 600,00 €
ASSOCIATION POUR L'EMPLOI ET LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (AESE)	3 000,00 €
ASSOCIATION RECHERCHE HANDICAP ET SANTE MENTALE (ARHM)	34 498,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES BOULISTES DE VENISSIEUX	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU C.E.S. HONORE DE BALZAC	2 500,00 €
ASSOCIATION USEP DE COORDINATION DE VENISSIEUX FEYZIN	1 900,00 €
ASSOCIATION VENISSIEUX SOLIDARITE CULTURELLE (VSC)	3 000,00 €
AUTONABEE	500,00 €
BADMINTON VENISSIEUX SUD-EST (BVSE 69)	1 800,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU RHONE	6 000,00 €
BOURSE DU TRAVAIL	7 880,00 €
BUNKAI KARATE DO	5 100,00 €
C M O V GYM DANSE ET TRAMPOLINE	24 000,00 €
C.R.E.S.S. (CENTRE DE RECHERCHE ET D'EDUCATION SPORT ET SANTE)	8 900,00 €
CAISSES A SAVON	500,00 €
CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN (CABV)	170 000,00 €
CIDFF- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Rhône Arc Alpin Interdépartemental	30 000,00 €
CENTRE SOCIAL DE PARILLY	124 994,00 €
CIMADE SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	6 250,00 €
CLUB DE LA PRESSE	760,00 €
CLUB LAIQUE ASSOCIATIF MOULIN A VENT	7 500,00 €
CMO VENISSIEUX NATATION	29 000,00 €
CMOV GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (CMOV GRS)	24 000,00 €
CMOV PLONGEE	350,00 €
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS ALGERIENNES POUR LA RECONNAISSANCE DU 17 OCTOBRE 1961	1 500,00 €
COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES	680 600,00 €
COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES – Salaires	80 000,00 €
COMITE DE VENISSIEUX DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 000,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON (LA JPA 69)	530,00 €
COMITE DES LOCATAIRES DU GROUPE VIVIANI II	190,00 €
ASSOCIATION VIE SCOLAIRE LEO LAGRANGE	3 200,00 €
ENSEMBLE POUR MAX BAREL	190,00 €
ENTENTE CYCLISTE MOULIN A VENT VENISSIEUX (ECMVV)	200,00 €
ESPACE PANDORA	9 000,00 €
ESTIME	11 000,00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS (FNACA)	650,00 €
FITNESS CLUB LOISIR VENISSIEUX (FCVL)	250,00 €
FNATH, ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE, "FNATH SECTION DE ST PRIEST ET COMMUNES DU SUD-EST LYONNAIS"	230,00 €
GRAINES DE BIO-DIVERS-CITÉ	1 400,00 €
GROUPE DE RECHERCHE POUR L'EMPLOI DES PROBATIONNAIRES (GREP)	1 000,00 €
KCC FRANCE (KCCF)	1 400,00 €
LA PERCHE	12 000,00 €
LA PYRAMIDE DU SUCCÈS	1 500,00 €
LA SPREZZATURA	500,00 €
LA STRATEGIE ÉCHIQUEENNE	700,00 €
L'ARC EN CIEL DE LA DIFFÉRENCE	500,00 €
L'AVENIR CLUB DE JUDO DES MINGUETTES	2 700,00 €

ANNEXE 1 DELIB ASSOCIATIONS

Intitulé de l'organisme	Subvention 2024
LES JARDINS DE LUCIE	4 500,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR- LES RELAIS DU COEUR DU RHONE	10 000,00 €
LIRE ET FAIRE LIRE RHONE ET METROPOLE DE LYON	700,00 €
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES (LSR)	150,00 €
LUNEE LOTRE	1 000,00 €
MISSION LOCALE DES JEUNES	168 000,00 €
MISSION LOCALE DES JEUNES - CLAJ	36 590,00 €
MOULIN A VENT TENNIS	4 800,00 €
MOUVEMENT DE LA PAIX	950,00 €
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE DIT "LE PLANNING FAMILIAL 69"	500,00 €
OCCE RHONE ECOLE PUBLIQUE CHARLES PERRAULT	1 800,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES RETRAITES DE LA VILLE DE VENISSIEUX	15 000,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES RETRAITES DE LA VILLE DE VENISSIEUX - Salaires	105 000,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE VENISSIEUX	266 100,00 €
OLYMPIQUE VENISSIEUX	300,00 €
OPERA NATIONAL DE LYON	4 000,00 €
OYENGA SIMY FLO	2 000,00 €
PALMES EN DELIRE	400,00 €
PARILLY BOXE SPORTING CLUB	1 000,00 €
POSITIVE PLANET	5 500,00 €
PROJETS D'ACTION EDUCATIVE -Primaire	17 500,00 €
RESEAU D'ALERTE ET DE SOLIDARITE	3 000,00 €
RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES VÉNISSIEUX (RESF VÉNISSIEUX)	350,00 €
SAVOIRS FORMATION REINSERTION (SAFORE)	4 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 000,00 €
SEN NO SEN KARATE VENISSIEUX	22 450,00 €
TAEKWONDO VENISSIEUX	14 800,00 €
TENNIS CLUB DE VENISSIEUX	2 800,00 €
TRACTION AVANT COMPAGNIE JEUNESSE ET PRATIQUE CULTURELLE A VENISSIEUX	33 000,00 €
UNAFAM -UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES	800,00 €
UNION DU RHONE DES DDEN	850,00 €
UNION LOCALE CGT-FORCE OUVRIERE	2 000,00 €
UNION LOCALE SYNDICATS C G T	17 880,00 €
UNION SPORTIVE VENISSIEUX RUGBY	17 500,00 €
V.R.A.C. (VERS UN RÉSEAU D'ACHAT EN COMMUN) LYON MÉTROPOLE	3 000,00 €
VELO CLUB MAX BAREL	1 300,00 €
VENISSIEUX BOXE FRANCAISE	6 600,00 €
VENISSIEUX ESCRIME	16 300,00 €
VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	140 000,00 €
VENISSIEUX HAND BALL	87 500,00 €
VINICIACUM	2 000,00 €
VIOLENCES INTRA FAMILIALE FEMMES INFORMATIONS LIBERTE SOS FEMMES	13 565,00 €
VOISIN MALIN	22 000,00 €

Soit pour l'annexe 1 de la délib :	4 320 453,00 €
-------------------------------------------	-----------------------

** Somme maximale, le versement définitif sera fonction du réalisé

ANNEXE 2 DELIB DSP

ANNEXE 2 : SUBVENTIONS AUX RÉGIES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Intitulé de l'organisme	Subvention 2024
* RÉGIE AUTONOME PERSONNALISÉE DU JOURNAL EXPRESSIONS	610 000,00
*LA MACHINERIE	725 000,00
*LA MACHINERIE- PART SALAIRES **	280 000,00
*CAISSE DES ÉCOLES	45 000,00
* CCAS	2 879 000,00
*CCAS- FLAJ	21 000,00

** Somme maximale, le versement définitif sera fonction du réalisé

Vérif. 4 560 000,00